

## **MODALITES DE DELIVRANCE DES ATTESTATIONS ET DE TRANSMISSION DES SUPPORTS**

### **1. Délivrance des attestations de formation/participation**

Toute session (formation ou conférence) est sanctionnée par une attestation au format numérique au coût de 10.000 FCFA/20\$ USD/15 Euros.

L'attestation est établie et transmise aux demandeurs :

- *qui ont régulièrement participé à tous les travaux de la session ;*
- *qui ont rempli le formulaire d'évaluation en ligne ;*
- *qui ont formulé une demande expresse à l'ERSUMA dans un délai maximal de deux (02) semaines après la tenue de la session ;*
- *qui ont réglé les frais d'attestation par les moyens de paiement disponibles ;*
- *sous quinzaine suivant la demande.*

### **2. Transmission des supports**

Les supports (formation ou conférence) et l'enregistrement vidéo des sessions sont transmis aux auditeurs :

- *qui ont régulièrement participé à tous les travaux de la session ;*
- *qui ont rempli le formulaire d'évaluation en ligne ;*
- *sous quinzaine.*

**« L'ERSUMA, pour une règle de droit effective, efficace et efficiente »**